



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

COMMUNICATION SUR LA FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE

« Accompagner les territoires pour concilier développement et sobriété foncière »

12 mai 2022 à l'Épopée, 4 rue Berthelot, Marseille



audat.var



LA DÉMARCHE PARTENARIALE

Dès 2020, l'État, la Région, l'Agence de l'eau, l'Ademe, l'Établissement Public Foncier, le Cerema, les agences d'urbanisme, l'agence régionale pour la biodiversité et l'environnement, l'Union nationale des aménageurs et les chambres de commerce et d'industrie de la région ont annoncé dès fin 2020 leur collaboration pour accompagner et outiller les territoires sur la voie d'une gestion économe de l'espace.



Une première communication, intitulée « **Faisons de la gestion économe de l'espace un vecteur de développement territorial !** », a été publiée en décembre 2020 :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/faisons-de-la-gestion-econome-de-l-espace-un-a13101.html>

Sous l'animation de la DREAL, ces échanges ont abouti en 2021 à une feuille de route 2021-2024 : **« Accompagner les territoires pour concilier développement et sobriété foncière »**.

Cette initiative rassemble les services déconcentrés de l'État (DREAL, DRAAF, DDT(m)), ses opérateurs (Ademe, Agence de l'eau), le Conseil régional, l'Établissement public foncier, la SAFER, les agences d'urbanisme de la région, le Cerema, le réseau des CCI, la chambre régionale de l'Union nationale des aménageurs, et l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement.



Dans cette feuille de route, les partenaires s'impliquent à travers plusieurs engagements, présentés comme une offre de services à destination des collectivités : développement de la connaissance, poursuite de la sensibilisation, apports en ingénierie, accompagnement en matière de planification, leviers financiers, mise à disposition d'outils méthodologiques, etc.

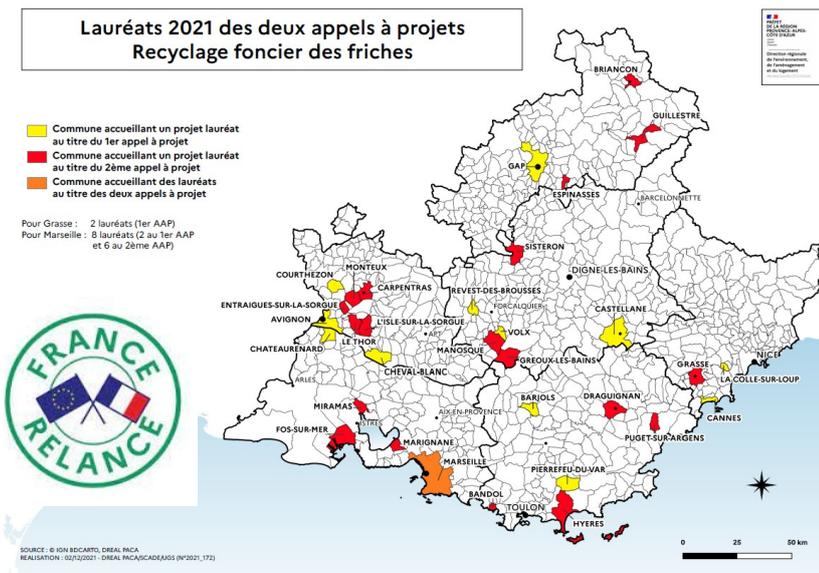
La feuille de route partenariale est publiée sur le site de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, et relayée sur les sites des partenaires.

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/accompagner-les-territoires-pour-concilier-a13959.html>

Quelques actions et productions des partenaires sont développées ci-après, afin d'illustrer l'accompagnement déjà mis en œuvre.

ACCOMPAGNEMENT DU FONDS FRICHES DU PLAN DE RELANCE

En 2021, deux appels à projets régionaux « Recyclage foncier des friches » ont permis d'apporter un financement à 40 opérations d'aménagement sur des espaces en friches en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce sont plus de 44 millions d'euros qui sont été investis au titre du fonds friches du Plan de relance pour permettre la sortie de ces opérations, faisant ainsi levier sur près de 550 millions d'euros d'investissement sur nos territoires. Ces 40 opérations représentent plus de 2 000 emplois créés ou maintenus, et généreront la production de plus de 4 000 logements, dont 1 500 à vocation sociale.



Lauréats du premier appel à projets (14 projets – 13 communes concernées) :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/14-premiers-projets-de-recyclage-foncier-finances-a13434.html>

Lauréats du deuxième appel à projets (26 projets – 20 communes concernées) :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/26-projets-designes-laureats-de-la-2eme-edition-du-a13893.html>

Le lieu de l'évènement du 12 mai, l'**Épopée**, est un des sites lauréats du fonds friches. La subvention apportée va permettre la réhabilitation d'une ancienne friche de l'entreprise Pernod Ricard dans le cadre du projet d'économie sociale et solidaire porté par l'Épopée.

En savoir plus : <https://epopee-village.com/>

L'ADEME a également mobilisé le fonds friches du Plan de relance en 2022 à travers des appels à projets nationaux intitulés : « Travaux de dépollution pour la reconversion de friches »

Les résultats sont publiés ici : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/travaux-depollution-reconversion-friches-laureats>

7 projets en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été lauréats de ce dispositif en 2021.

PORTAIL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le portail de l'artificialisation des sols permet d'avoir un libre accès aux données de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à partir des fichiers fonciers, et propose des outils de visualisation graphique et cartographique sur la consommation d'espaces :

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

Des ressources documentaires sont également à disposition :

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/bibliographie>

ORIENTATIONS ET ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Un dossier presse du Conseil régional figure en annexe. Il présente deux volets :

- les enjeux et les orientations stratégiques du SRADDET en matière de gestion économe de l'espace

(<https://experience.arcgis.com/experience/2d1f81264c4a4b228fb8f2cccc9d7554/page/Gestion-%C3%A9conome-de-l%E2%80%99espace/>),

- la stratégie du Conseil régional pour une gestion plus efficiente du foncier en Provence-Alpes-Côte d'Azur ►

(<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/la-mise-en-oeuvre/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet/details-des-documents-ressources/fiche/strategie-regionale-pour-une-gestion-plus-efficiente-du-foncier-en-provence-alpes-cote-dazur/>)



Cette stratégie présente l'ensemble des dispositifs et cadres d'intervention régionaux mis en place pour accompagner les élus locaux et les acteurs des territoires dans la mise en œuvre des objectifs de sobriété foncière et de recyclage foncier.

Le SRADDET actuellement en vigueur est consultable sur le lien suivant :

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet%20avenir%20de%20nos%20territoires/le%20schema%20regional/>

INTERVENTIONS & PRODUCTIONS DES AGENCES D'URBANISME

Les quatre agences d'urbanisme développent plusieurs actions et ressources en lien avec la consommation foncière, l'objectif « zéro artificialisation », et les enjeux associés.

- **L'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam)**

L'Agam a réalisé des travaux sur le recyclage urbain à travers un benchmark et l'organisation d'un cycle d'événements en partenariat avec le Cerema : <https://www.agam.org/les-formes-du-recyclage-urbain/>

Pour y voir plus clair, l'Agam a publié un décryptage réglementaire du volet

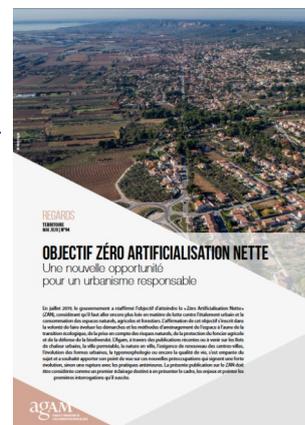
«Lutte contre l'artificialisation des sols » de la Loi Climat & Résilience

(https://www.agam.org/wp-content/uploads/2021/11/202109_loi_climat_artificialisation_sol2.pdf)

et un **Regards sur l'objectif de « Zéro artificialisation nette »** ►

(https://www.agam.org/wp-content/uploads/2020/06/94-ZAN_site.pdf)

Pour atteindre ces objectifs de sobriété foncière, l'Agam apporte son expertise auprès de la métropole d'Aix-Marseille-Provence et de ses territoires, dans le cadre de l'élaboration du SCoT et de PLUi, et auprès de la Région Sud en vue de l'évolution du SRADDET.



- **L'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (audat.var)**

L'audat.var est engagée auprès de ses territoires membres dans la prise en main des nouveaux enjeux de sobriété foncière dans le cadre de l'élaboration/révision des SCoT, de travaux de préfiguration de PLUi, de l'animation à l'échelle départementale de la communauté des SCoT du Var. Elle appuie également la Région Sud, en lien avec les autres agences d'urbanisme du Sud, à l'évolution du SRADDET.

L'audat.var est également positionnée dans le déploiement d'outils destinés à performer la connaissance de l'évolution de l'occupation du sol en intégrant les enjeux du ZAN : mise en place de MOS locaux, suivi de l'expérimentation varoise du nouvel outil national OCS-GE, en lien avec l'IGN et les services de l'Etat. Elle accompagne Dracénie Provence Verdon agglomération dans sa démarche labellisée au niveau national Territoire Pilote de Sobriété Foncière (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-pilotes-de-sobriete-fonciere-575>).

Parmi les publications récentes de l'audat.var :

- Vers plus de sobriété foncière dans nos territoires ? (mise à jour) - Audat var :

https://audat.org/2022/03/28/sobriere_fonciere_loi_climat-maj/ ►

- Comment intensifier les centralités urbaines ? - Audat var :

https://audat.org/2021/11/25/intensification_urbaine/



- **L'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)**

L'AURAV travaille sur l'ensemble des questions de sobriété foncière auprès de ses membres en les accompagnants dans leurs réflexions stratégiques, de planification et dans la mise en œuvre de leurs projets de recyclage urbain.

Elle a notamment réalisé une publication sur le contenu et les objectifs de la Loi Climat et Résilience ►

http://www.aurav.org/documents/publi_loi_climat_resilience_2021.pdf?493FE36105-514 , organise des événements d'information sur les enjeux de la

sobriété foncière (Un Réveil de l'AURAV est organisé le 19 mai sur ce sujet :

<http://www.aurav.org/actualites/rdv-au-prochain-reveil-de-l-aurav-19-05-le-point-sur-la-loi-climat-et-resilience-n247/>)



- **L'agence d'urbanisme du Pays d'Aix – Durance (AUPA)**

L'AUPA accompagne les territoires sur le sujet de la sobriété foncière et participe aux réflexions sur ce sujet. Elle a par exemple développé un état de lieux de la consommation d'espace en Pays d'Aix (<https://aupa.fr/etat-des-lieux-de-la-consommation-despace-en-pays-daix/>), et s'investit au long cours sur la question du devenir des centres-villes (<https://aupa.fr/laupa-reflechit-au-devenir-des-centres-villes-dans-un-monde-post-covid/>)

Ces mobilisations locales des agences d'urbanisme font écho à des engagements nationaux de la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) :

- Dans cette publication de 2021 intitulée « Comment atteindre la sobriété foncière ? », la FNAU rassemble des expériences conduites par des agences d'urbanisme avec leurs partenaires pour concourir à l'objectif de sobriété foncière ►

<https://www.fnau.org/fr/publication/vers-lobjectif-de-zero-artificialisation-nette/>



- La FNAU, le réseau national des EPF d'État et l'association nationale des EPF locaux ont écrit une déclaration commune en janvier 2022 autour de leur mobilisation pour la sobriété foncière ►

<https://www.fnau.org/fr/2022/01/19/agences-durbanisme-et-etablissements-publics-fonciers-se-mobilisent-pour-la-sobriete-fonciere-et-contre-la-speculation/>



INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Le recyclage du foncier déjà urbanisé est une raison d'être des établissements publics fonciers d'État et constitue leur cœur de métier (remembrements fonciers, déconstructions, dépollutions...). Une grande partie des activités de l'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne ainsi des projets de requalification de sites bâtis ou de démolition / reconstruction, à l'instar de l'opération livrée en mars 2022 de reconversion de bureaux en logements sociaux au sein de l'ancien « Grand Hôtel Noailles », un des bâtiments emblématiques de la Canebière à Marseille.

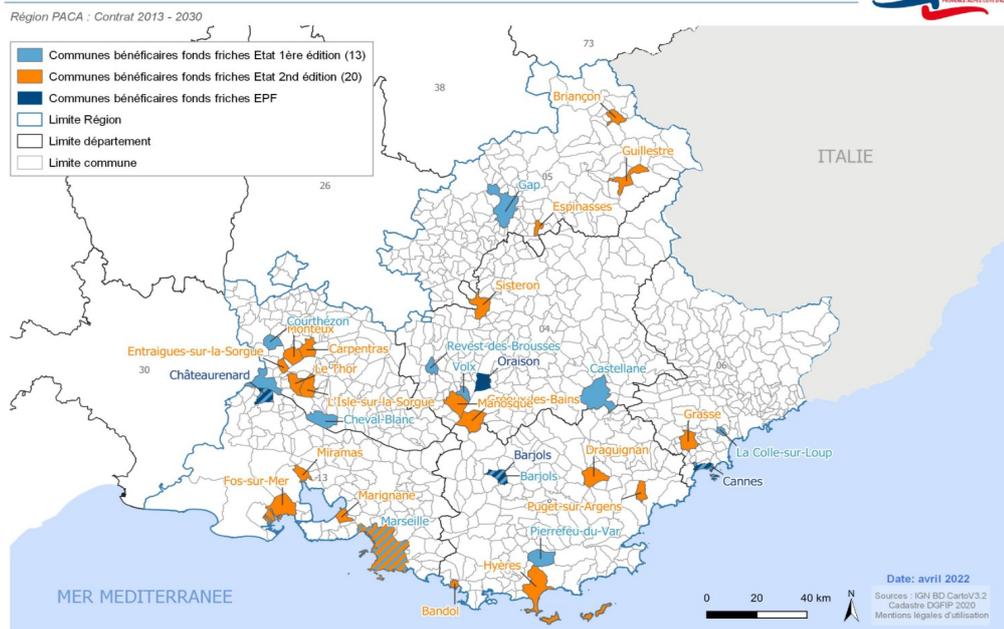
Sur les deux éditions des appels à projets « Recyclage foncier des friches », presque la moitié des lauréats a bénéficié de l'accompagnement de l'EPF.

La **reconversion des tanneries Blanc & Fassy de Barjols** ► (83) en est un exemple : l'EPF accompagne la commune depuis 2005 afin de maîtriser le foncier de l'ancienne tannerie, dans le cadre d'une procédure amiable puis d'utilité publique, et a pu engager les travaux de déconstruction en 2021. Le futur projet permettra de désartificialiser une partie de l'espace et d'accueillir 45 logements (dont 15 en accession sociale et 15 en logements sociaux), des commerces et locaux associatifs, des équipements et des espaces verts.



L'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur a par ailleurs mis en place un **fonds de minoration** pour le recyclage foncier des biens de l'EPF dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025, à hauteur de 3,5M€ par an.

En 2021, 3 opérations ont bénéficié du dispositif « Fonds Fiches/EPF pour un montant de 3,5 M€ » (en bleu foncé sur la carte ci-contre) ►



En savoir plus sur l'intervention de l'EPF : <https://www.epfprovencealpescotedazur.fr/>

INTERVENTIONS ET OUTILS DU CEREMA

Les 3 axes prioritaires du Cerema pour accompagner la sobriété foncière sont :

1 - La gestion, diffusion et valorisation des **données foncières et immobilières**, pour le compte du Ministère de la Transition écologique : <https://datafoncier.cerema.fr/>

2 - Le développement d'**applications numériques** au service des acteurs publics, telles que

* Urbansimul : cette application permet de cartographier à l'échelle de la parcelle de nombreuses données foncières et d'identifier des gisements foncières en vue de leur valorisation future (en collaboration avec l'INRAE et la Région Sud PACA) - <https://www.urbansimul.fr>

* Cartofriches pour inventorier les friches et les foncières en renouvellement urbain : cette application a pour objectif d'aider les collectivités et l'ensemble des porteurs de projets à réutiliser les friches industrielles, commerciales, d'habitat et ainsi réduire l'artificialisation des sols. Plus de 7000 sites y sont désormais recensés au niveau national - <https://cartofriches.cerema.fr>

* Urbanvitaliz appuie les collectivités pour la revitalisation des terrains imperméabilisés ou pollués qui ont perdu leur usage, que la dynamique de marché ne parvient pas à renouveler sans intervention publique – <https://www.urbanvitaliz.fr>

* Otelo (Outil pour la TErritorialisation de la production de LOgements) est un logiciel développé pour faciliter la mise en œuvre des Plans Locaux de l'Habitat, en estimant le besoin de logements à l'échelle d'un territoire - <https://otelo.developpement.durable.gouv.fr>

3 - **L'accompagnement sur mesure des collectivités**, bien souvent en articulation étroite avec les ingénieries locales. À titre d'exemple, une démarche collective sur la perception et la mise en œuvre de la sobriété foncière est en cours sur la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/solutions-limiter-artificialisation-zone-montagne-retour>

RESSOURCES LIÉES A LA GESTION DE L'EAU ET LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION (Agence de l'eau et autres partenaires)

Le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée 2022-2027 vient d'être approuvé. Il définit les grandes orientations de la politique de préservation et restauration des milieux aquatiques, cours d'eau, zones humides, lagunes, et prône la non dégradation au titre de ses objectifs environnementaux :

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion-de-leau/amenagement-et-gestion-des-eaux-sdage-2022-2027-en-vigueur>

Plusieurs plaquettes de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou des agences de l'eau sont à disposition des territoires :

- « Rendre les villes perméables – Une solution pour désengorger les réseaux » (2021) : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_104885/fr/rendre-les-villes-permeables-journee-d-echanges-mercredi-29-septembre-lyon ►

- Infographie / Les agences de l'eau : La ville s'adapte au changement climatique (imperméabilisation des sols : des impacts & des solutions : faire de l'eau de pluie un atout)

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_90366/fr/pourquoi-repenser-l-eau-dans-la-ville

- Les agences de l'eau engagées pour une refondation écologique des villes

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_105267/fr/les-agences-de-leau-engagees-pour-une-refondation-ecologique-des-villes

- Plaquette de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : « Osons désimperméabiliser les sols ! Opérations exemplaires menées dans plusieurs collectivités du bassin Rhône-Méditerranée »

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_41996/fr/osons-desimpermeabiliser-les-sols-operations-exemplaires-menees-dans-plusieurs-collectivites-du-bassin-rhone-mediterranee



D'autres publications sont à disposition sur les **enjeux de renaturation et désimperméabilisation** :

- « Retourner à la terre : désimperméabiliser et renaturer » (2021 / fiche Outil Ministère de la Transition écologique)

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/outils/desimpermeabiliser-renaturer>

- Différentes fiches du **Cerema** sur la désimperméabilisation et la renaturation des sols :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/desimpermeabilisation-renaturation-sols-nouvelle-serie#other-news>

Contact DREAL sur la feuille de route partenariale : brigitte.vautrin@developpement-durable.gouv.fr